LANCEMENT DE MACONSIGNE A MONACO

- FICHE TECHNIQUE -



RAPPEL DES OBJECTIFS

La réduction des déchets à la source est essentielle et l'économie circulaire en est un levier majeur.

Le Gouvernement Princier, avec le lancement de la consigne à Monaco, réalisé au travers de la marque MaConsigne, poursuit son engagement dans une politique de « **Zéro plastique à usage unique d'ici 2030** » par la suppression progressive des emballages à usage unique.

L'objectif affiché : avancer sur le chemin du zéro déchet.

Par ailleurs, la diminution de nos émissions de gaz à effet de serre est une opportunité pour notre économie locale. **Moins de transport, plus d'achat local, des créations d'emplois directs**... autant de manières de réduire nos émissions qui contribuent à générer des emplois et à créer de nouvelles ressources et de l'innovation en Principauté.

Enfin, MaConsigne vient **soutenir les restaurateurs** à l'heure de l'interdiction prochaine des emballages plastiques à usage unique.

LA REGLEMENTATION

Un plan d'actions dédié aux plastiques à usage unique comprend une série d'interdictions progressives visant les articles jetables en plastique les plus fréquemment retrouvés dans la nature et facilement substituables par des solutions plus écologiques.

A chaque échéance réglementaire, le Gouvernement Princier propose aux principaux acteurs concernés un programme d'accompagnement.

Une politique mise en œuvre dès 2016 avec l'interdiction des sacs en plastique à usage unique, renforcée :

- en 2019 par la suppression des pailles et mélangeurs en plastique ;
- en 2020 et 2021 par celle des gobelets, couverts et assiettes en plastique à usage unique ;
- en 2022 par celle des couverts jetables payants.

Elle sera complétée en 2023 par les contenants jetables pour les repas pris sur place puis en 2024 par les boites et saladiers.

Ces textes officiels (https://journaldemonaco.gouv.mc/) ont également pour objectif d'influer sur les comportements. Pour parvenir à un « zéro plastique à usage unique » d'ici 2030, la mobilisation de tous est

essentielle), notamment via l'appui d'un réseau engagé de plus en plus dense de particuliers - à travers le Pacte National pour la Transition Energétique - mais également de commerçants et de restaurants réunis sous le même sigle : Commerce et Restaurant engagés.

Pour guider les commerçants et restaurateurs dans leur choix, en précisant les matériaux autorisés et les pratiques recommandées, la Direction de l'Environnement a élaboré des fiches techniques à retrouver sur les sites du Gouvernement et de la Mission pour la Transition Energétique (MTE) :

https://transition-energetique.gouv.mc/Moyens-d-action/Alternatives-au-plastique

LE PROJET : GENESE ET ATTENTES

En 2020, le plastique incinéré représentait en Principauté la première source de gaz à effet de serre avec 23% du total de nos émissions et plus de 2 millions de contenants jetables étaient utilisés en 2021. C'est pourquoi Monaco est résolument engagée dans une politique de « Zéro plastique à usage unique d'ici 2030 ».

Dès mars 2019, une rencontre entre commerçants, restaurateurs et signataires du Pacte National pour la Transition Energétique (s'inscrivant dans le cadre de la Monaco Ocean Week) proposait la consigne comme premier moyen de réduction de l'usage du plastique. Dans cette perspective, MaConsigne a fait l'objet d'une étude de faisabilité approfondie conduite par la Mission pour la Transition Energétique (MTE) entre mars et août 2021, en étroite collaboration avec l'ensemble des Services concernés du Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme mais également la Direction de l'Action Sanitaire pour garantir la sécurité sanitaire des repas, la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique et l'Administration des Domaines pour l'implantation de certaines bornes de collecte.

Le système repose sur l'utilisation de contenants réutilisables en verre consignés : il s'agit de proposer ces contenants à tous les acteurs de la vente à emporter, moyennant une prestation de mise à disposition et de lavage des contenants, gérée par un opérateur local, LEMNISCATE, accompagnés d'acteurs locaux : Monaco Logistique pour la livraison des contenants, aux moyens d'un camion électrique aux couleurs de MaConsigne ; le Stars' N'Bars pour le lavage et l'Amapei pour le conditionnement.

Avec un soutien financier de l'Etat les trois premières années de démarrage du projet (la subvention prendra fin au 1^{er} janvier 2024), les restaurateurs achètent une prestation journalière de collecte, lavage et mise à disposition des contenants.

Ce projet est ainsi pensé en circuit court avec des acteurs parfaitement intégrés à l'écosystème monégasque.

Il répond à une double attente. Celle des restaurateurs, lesquels ont besoin d'accompagnement pour anticiper et respecter la législation qui proscrira à court terme les emballages que ces derniers utilisent quotidiennement dans leur activité.

Celle, également, de plus en plus forte, des consommateurs. Une exigence confirmée au travers d'une enquête réalisée auprès de salariés de la Principauté en juin 2021 et révélant que 90% de la population achetant des repas dans des emballages à usage unique est prête à basculer en emballages consignés.

Il est un levier primordial pour atteindre nos objectifs.

LE FONCTIONNEMENT ET LES APPLICATIONS

Avec le soutien de la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique, deux applications gratuites IOS et Android MaConsigne, « client » et « restaurateur », ont été développées.

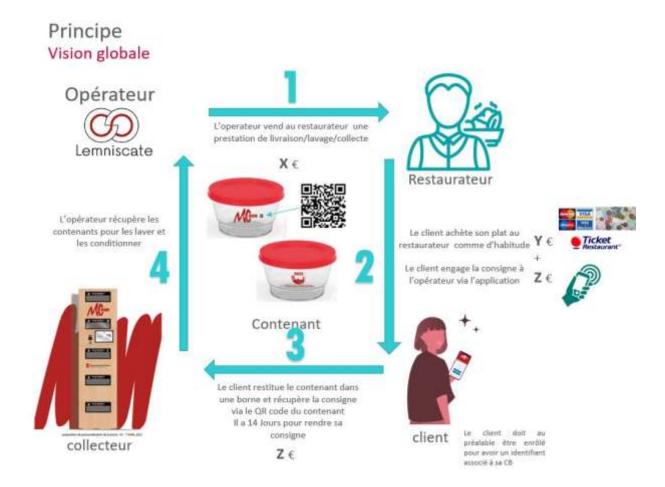


La version « Client » permet de créer son compte en renseignant ses coordonnées de carte bancaire.

Les points de vente partenaires sont géolocalisés et la carte bancaire renseignée est utilisée pour bloquer une caution de 7€ par contenant... (c'est la fameuse consigne).

Le repas est ensuite réglé (en CB, liquide, Ticket restaurant ou Carlo). Le client dispose de 2 semaines pour restituer son contenant <u>non lavé</u> dans une des 20 bornes prévues à cet effet ; la caution de 7€ par contenant est levée!

Pour le client, le service est gratuit. Les 7€ ne sont débités que si le contenant n'est pas rendu sous 14 jours.



Le restaurateur, quant à lui, commande la quantité de contenants souhaitée auprès de LEMNISCATE.

Avec son application, il n'a ensuite plus qu'à scanner les QR codes de chaque contenant, ainsi que celui du client.

Le Site Internet <u>maconsigne.com</u> vous permet également de vous informer.



Application client



Application restaurateur



LES PARTENAIRES

Le projet se caractérise notamment par un important travail collectif développé entre partenaires publics et privés :

- La Société monégasque LEMNISCATE : contact@lemniscatesam.com
- Monaco Logistique
- Le Stars' N'Bars
- ↓ L'Amapei : le partenariat avec l'Association Monégasque pour l'Aide et la Protection des Enfants Inadaptés se décline en deux axes. L'Association prépare quotidiennement les commandes de contenants à destination des restaurants (quantités et formats) et appose les QR Codes à scanner sur lesdits contenants.
- GreenGo pour les bornes (start up française, basée à Paris, GreenGo est fournisseur de bornes de collecte et d'application)
- ♣ Plusieurs Services de l'Etat : Direction de l'Action Sanitaire, Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique, Direction de l'Environnement, Direction de l'Aménagement Urbain, Administration des Domaines
- Les restaurateurs impliqués (cf. infra)



Ce projet en circuit court génère des emplois directs : 3 équivalent temps plein aujourd'hui, 5 à terme.

L'ACCOMPAGNEMENT des RESTAURATEURS

25 points de vente se sont associés à MaConsigne dès son lancement :

- La Condamine: Stars'N'Bars, Woo, Ici Salad, Costa (deux adresses: Halles du Marché et avenue Crovetto Frères), Eola, Amore Mio, Fit Food, My!
- Fontvieille: Ici Salad, Carrefour (rayon traiteur), Dito, Le Barbagiuan, l'EN K, Duberney
- Monte Carlo: Mada One, Marché U (le snack 28), Costa (deux adresses: Marché de Monte Carlo et boulevard Princesse Charlotte), Ici Salad.
- Jardin Exotique : Costa
- <u>Larvotto</u>: Costa (Promenade inferieure du Larvotto et bd d'Italie)

Le système est compatible avec la vente à emporter et la vente assistée (vente dans les grandes surfaces, au comptoir - traiteur, boucherie, fromagerie... avec l'assistance d'un vendeur).

Les restaurateurs ont été impliqués dans toutes les étapes de développement du système.

Ils bénéficient d'un soutien financier puisqu'une subvention du Fonds Vert National est en place, depuis le mois de mai 2022, au titre de l'aide aux entreprises dans leur transition énergétique.

LEMNISCATE procède également à des opérations de street marketing pour une présentation *in situ* de MaConsigne, directement aux consommateurs.

Une campagne de déjeuners offerts (à hauteur de 8€) pour tout téléchargement de l'application sera également mise en place courant juin.

[A noter : le client aura toujours le choix de son contenant, consigné ou non].

LES CONTENANTS

Pour une solution au plus près des besoins, 4 formats de contenants en verre sont proposés par les restaurateurs partenaires en lieu et place des contenants non réutilisables : **250ml, 800ml, 1100ml et 1220 ml.**

Il y avait 1.500 contenants en circulation au lancement du programme.



LES BORNES

20 bornes géolocalisées sur l'application, maillent le territoire (5 à la Gare, 3 à la Condamine, 6 au sein du Centre Commercial de Fontvieille, 5 à Monte-Carlo et 1 à Monaco Ville). Elles ont été livrées et installées début mai avec le concours de la Direction de l'Aménagement Urbain pour le marquage au sol et les branchements électriques.

Leur nettoyage et désinfection se fait quotidiennement. Les caisses bleues sont lavées à chaque collecte par le Stars' N' Bars.

La collecte, quant à elle, réalisée par Monaco Logistique, suit les recommandations de la Direction de l'Action Sanitaire, notamment sur le process et la fréquence de passage journalière.



UNE SENSIBILISATION AU PLUS PRES DES CONSOMMATEURS

Une sensibilisation rapprochée des futurs utilisateurs a été mise en place en amont et continuera d'être développée durant tout l'été, afin de toucher nos touristes, également concernés par cette démarche écoresponsable.

Un mail aux adhérents du Pacte National ainsi qu'aux Entités adhérentes a été diffusé par la MTE début juin, présentant le projet, son principe, son fonctionnement ainsi qu'un lien vers la vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=latu0 P9QEk

Par ailleurs, pour les 25 entités signataires du Pacte National, les plus importantes en termes d'employés, des rendez-vous de sensibilisation ont été pris afin que LEMNISCATE présente le système, à l'image de ce qui s'est fait pour Klaxit, l'application de covoiturage.

Ainsi, mercredi 8 juin, un 1er évènement de sensibilisation s'est tenu auprès des salariés de la SBM Offshore.



